

Avril-juin 2022

# FORÊT • NATURE

n°  
163

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

foretnature.be

Tiré à part du Forêt.Nature n° 163 p. 63-66

## APERÇU DE L'APPEL À PROJETS « FORÊT RÉILIENTE II »

Forêt.Nature

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche, info@foretnature.be, T +32 (0)84 22 35 70. Photo de couverture : Thomas Meunier  
La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction. foretnature.be



# Aperçu de l'appel à projets « Forêt résiliente II »



Forêt.Nature

**Lancé par la Ministre Céline Tellier, en charge de l'Environnement et de la Forêt, le projet « Forêt résiliente II » a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers publics et privés à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une forêt plus résiliente face à l'urgence climatique.**

## Constat, risques et solutions

Depuis 2018, les scolytes de l'épicéa ont provoqué de nombreux dégâts aussi bien dans les forêts privées que dans les forêts publiques. Cette crise résulte d'un ensemble de facteurs de risques de mieux en mieux connus :

- Conditions climatiques défavorables (sécheresses successives et fortes chaleurs).
- Inadéquation de certains peuplements à leurs conditions stationnelles.
- Faiblesses de certaines essences face à l'évolution du climat (hêtre par exemple).
- Déficience des peuplements équiennes monospécifiques dans leurs réponses aux crises sanitaires et climatiques.
- Appauvrissement de la régénération des forêts par la pression de la grande faune sauvage.

Mais les recherches ont aussi mis en évidence :

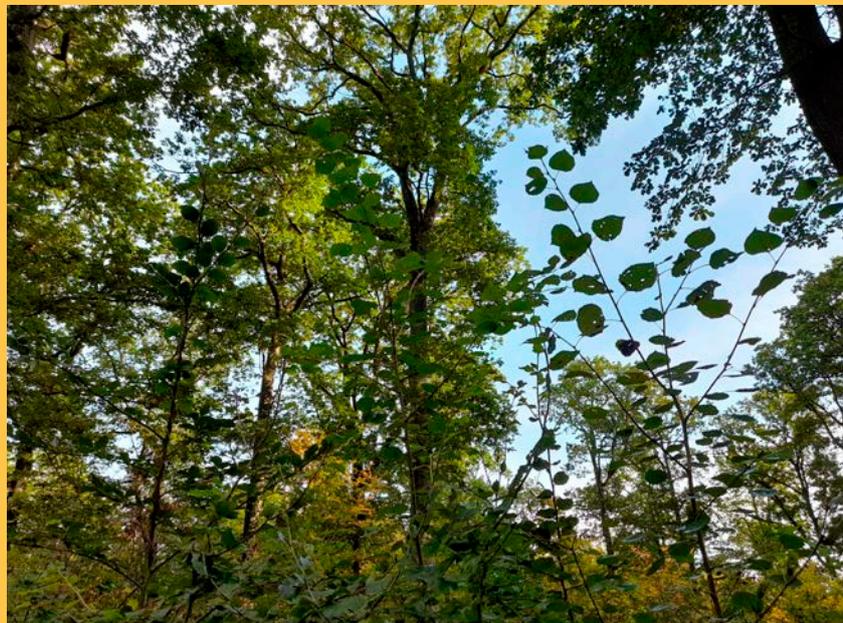
- Une meilleure adaptation aux changements climatiques de certaines essences (chêne sessile, alisier, bouleau, pin de Corse, etc.).
- Les bénéfices de l'association de plusieurs essences : répartition des risques, complémentarité dans l'utilisation des ressources, protection mutuelle face aux insectes, maladies, sécheresses, etc.
- Les avantages de la diversité génétique des forêts et des choix de provenances adaptées.
- La nécessité de réduire l'impact de la pression de la grande faune sauvage sur la régénération des forêts afin d'augmenter leur résilience dans le futur.
- Les nombreux avantages du maintien du « couvert continu » par rapport aux cycles des coupes rases.

## Vers une forêt résiliente, diversifiée et irrégularisée

L'objectif de l'aide proposée aux propriétaires forestiers privés et publics (forêts domaniales, communales...) par la Wallonie est de reconstituer une forêt plus résiliente, afin qu'elle puisse assurer longtemps les nombreux services écosystémiques que nous attendons d'elle : production de bois de qualité, maintien de la biodiversité et des paysages, protection des sols, régulation du climat, captation du CO<sub>2</sub>...

Grâce à un système d'appel à projets « Forêt résiliente », ce soutien régional vise à orienter les régénérations après mise à blanc ou chablis en suivant trois axes :

- mélange d'essences,
- adaptées aux changements globaux,
- intégrant davantage la biodiversité.



## 4 primes proposées en régénération ou irrégularisation

Les conditions techniques communes aux 4 primes sont :

- Interdiction de créer ou d'entretenir des drains et fossés pendant toute la durée de l'engagement .
- Préserver au moins 50 % de la régénération naturelle ou du recrûs ligneux lors du gyrobroyage éventuel ou des dégagements.
- Les forêts anciennes ne sont éligibles qu'après coupe sanitaire documentée, et plantations limitées aux essences indigènes.
- Tenir compte de la densité de gibier au niveau local. Prévoir si nécessaire une protection adéquate de la régénération.

- L'itinéraire technique choisi contribue au développement et au maintien d'un recru ligneux d'accompagnement diversifié.
- Si parcelles exploitées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018, alors uniquement projets s'appuyant sur la régénération naturelle. Enrichissement par plantation limité à une 1 essence maximum.
- Dans le cadre de l'irrégularisation, les essences plantées doivent être différentes de celles du peuplement principal.

Les conditions particulières à chaque prime sont consultables sur **foretresiliente.be**

### Prime 1 Forfait de base

1500 €/ha

Au moins 3 essences dont 2 adaptées au changement climatique

### Prime 2 Forfait de base amélioré

2000 €/ha

Au moins 3 essences adaptées au changement climatique dont au moins 1 biogène

0 essence non biogène et non adaptée au changement climatique

### Prime 3 Forfait essences biogènes

2500 €/ha

Au moins 3 essences adaptées au changement climatique dont au moins 2 biogènes (min. 50 % du peuplement)

0 essence non biogène et non adaptée au changement climatique

### Prime 4 Forfait biodiversité

3000 €/ha

Au moins 4 ou 5 essences biogènes (min. 90 % du peuplement)

OU

Création de lisières de 10 à 20 mètres de large constituées de min. 5 essences arbustives

Des conditions techniques supplémentaires sont requises pour chaque prime.

Voir **foretresiliente.be**





## Quels sont les itinéraires techniques proposés ?

Les essences sont listées dans l'appel à projet officiel. Elles doivent être en bonne adéquation stationnelle (voir [fichierecologique.be](http://fichierecologique.be)), présenter un bon potentiel d'avenir dans le contexte des changements climatiques et être issues du « Dictionnaire des provenances recommandables » pour les plantations.

Le schéma de régénération naturelle ou de plantation, ainsi que l'itinéraire technique choisi (régénération, diversification, irrégularisation), doivent garantir le maintien des essences éligibles sélectionnées dans les proportions annoncées par le bénéficiaire de la prime (peuplement objectif).

Quelques grands scénarios-types de régénération, de diversification ou d'irrégularisation d'une parcelle sont proposés. Ils fournissent quelques principes et permettent au demandeur de se situer parmi eux, mais il n'est pas exclu d'emprunter une autre voie, pour autant qu'elle rejoigne les objectifs de diversification ou d'irrégularisation, d'utilisation d'essences d'avenir et de développement de la biodiversité. En situation de sensibilité de la régénération au gibier, le scénario précise les dispositions à mettre en œuvre pour assurer la protection de la régénération sur les 10 années prévues par le projet.

### Scénarios-types

- **Scénario 1.** Phase d'attente de 2-3 ans pour obtenir une régénération naturelle en station, puis traitement de la régénération naturelle, éventuellement avec plantation complémentaire.
- **Scénario 2.** Traitement de la régénération naturelle en station déjà existante par des opérations de sylviculture comme l'ouverture de layons, la sélection des tiges d'essences et de qualités voulues, etc.
- **Scénario 3.** Traitement de la régénération naturelle en station (comme ci-dessus), avec complément par plantation pour diversifier ou enrichir en essences de valeur, par plages (manque de régénération dans des zones de blocage de la ronce, de la fougère aigle, etc.) ou par points d'appui (plusieurs placeaux de 16 plants, par exemple).
- **Scénario 4.** Plantation en points d'appui (plusieurs placeaux de 16 plants, par exemple).
- **Scénario 5.** Plantation mélangée en plein (par parquets, groupes, lignes, en ligne en quinconce ou intimentement).
- **Scénario 6.** Irrégularisation d'une parcelle.
- **Autre scénario.** À détailler (travaux ciblés dans de jeunes peuplements, régénération sous couvert...).



### Pour les forêts domaniales

Un budget spécial a été prévu pour les forêts domaniales afin qu'elles se montrent particulièrement exemplaires. Tous les projets de régénération ou de diversification doivent s'inscrire dans le cadre du projet forêt résiliente et respecter les orientations suivantes :

- La plantation d'essences défavorisées par rapport aux changements climatiques est proscrite.
- Les projets doivent se baser sur la régénération naturelle d'au moins une essence.
- Tout travail de préparation du sol en plein est proscrit.
- Utilisation obligatoire d'un réseau d'exploitation (pas de circulation des machines en plein).
- Travaux de dégagement ciblés (pas de travail en plein).
- La prime 1 n'est pas éligible en forêt domaniale.
- Orienter les projets vers les primes 3 et 4.
- Limiter la taille des parquets monospécifiques à 5 ares.
- Ne recourir à aucune essence considérée comme potentiellement envahissante.

### Besoin d'aide ou de renseignements ?

OFFICE  
ÉCONOMIQUE  
WALLON | **du BOIS**

#### Propriétaires privés

Contactez l'Office économique wallon du bois (OEWB)  
foretresiliente@oewb.be • tél. 084 460 343

 **Wallonie**  
environnement  
SPW

#### Propriétaires publics

Contactez le cantonnement DNF  
environnement.wallonie.be



**FORÊT RÉILIENTE**

Renseignements,  
webinaires, documents  
officiels et formulaire  
de dépôt de projet :  
**foretresiliente.be**



**FORÊT RÉSILIENTE**

# Reconstituer une forêt plus résiliente avec la Wallonie ?

► [foretresiliente.be](https://foretresiliente.be)



Avec le soutien de la

**Wallonie**

OFFICE  
ÉCONOMIQUE  
WALLON | **du BOIS**